

Règlement intérieur ASCAGC

Mis à jour 12 février 2024

Objet et rappels

Le présent règlement a pour objet de préciser les droits et obligations des membres envers l'Association Sportive.

Il est complémentaire aux statuts et au règlement intérieur du CHATEAU L'ARC GOLF CLUB.

La cotisation annuelle à l'Association, valable du 1er janvier au 31 décembre, est due en totalité quelle que soit la date d'adhésion. Les tarifs d'adhésion à l'AS sont déterminés chaque année pour l'année suivante. Ils sont reportés dans l'annexe 1.

Sont susceptible d'adhérer à l'Association sportive :

Les membres du CHATEAU L'ARC GOLF CLUB ou toute autre personne agréer par le conseil d'administration.

Les cotisations sont payables auprès du trésorier de l'AS avant le 31 janvier de l'année en cours. Les règlements par chèque pourront être déposés à l'accueil du golf pendant les heures d'ouverture.

Un certificat médical à jour est obligatoire pour participer à toute compétitions ou évènements organisés par l'AS.

But de l'AS :

L'Association Sportive a pour but de gérer, d'organiser, d'animer et de promouvoir la pratique du jeu de golf. Son affiliation à la Fédération Française de Golf rend obligatoire la possession d'une licence sportive à laquelle est attachée le bénéfice des contrats collectifs d'assurances garantissant la responsabilité civile du titulaire de la licence.

L'association sportive a pour objet la pratique, l'encadrement, la compétition et, plus généralement, toute activité ayant pour effet ou pour finalité le développement et la découverte du golf auprès des joueurs dans le respect des règles de l'étiquette et des statuts de la FF Golf.

Elle sélectionne les équipes qui représenteront le club en compétitions fédérales.

Elle organise des entraînements, cours ou stages destinés à l'amélioration des performances sportives des membres qui le souhaitent.

Elle participe à des compétitions régionales, inter-régionales ou nationales organisées de préférence par la Fédération Française de Golf et ses démembrements locaux ou sous son égide.

Elle organise des compétitions de golf pour ses membres pouvant être ouvertes ou non à des non-membres.

Elle organise des événements et des animations pour ses membres. Des invitations ou la participation de non-membres de l'AS reste possible.

Elle exerce l'ensemble de ses missions dans le respect du règlement intérieur du CHATEAU L'ARC GOLF CLUB.

L'association s'interdit toute action politique ou religieuse et tout acte de nature à remettre en cause son statut d'organisme à but non lucratif.

L'association n'est pas gestionnaire du terrain et des équipements mis à sa disposition par la société d'exploitation du golf.

Composition de l'Association Sportive et fonctionnement

Des commissions sont mises en place pour être force de proposition pour les activités de l'Association. Nom d'usage du groupe de commissions : Comité Sportif.

Les commissions permanentes de l'Association Sportive du Golf Château l'Arc sont :

- o Commission sportive et jeunes.
- o Commission parcours.
- o Commission convivialité et évènements.
- o Commission admission et discipline.

En outre,

Le Comité Directeur peut désigner des commissions chargées spécialement de l'étude d'une question particulière ou de la gestion d'une des activités nécessaires à la vie de l'Association.

Le responsable d'une commission est obligatoirement un des membres de l'association. Chaque responsable de commission reporte au Président de l'AS en fonction.

- o Avec l'accord du Président, le Responsable de chaque commission pourra se faire assister bénévolement par des membres choisis parmi ceux de l'Association.
- o Chaque commission préparera son budget de fonctionnement pour le proposer au Président qui statuera.
- o Chaque commission devra rendre compte, en fin d'exercice, de son activité pour l'exercice écoulé.
- o Chaque commission se réunit chaque fois que son Responsable le juge utile. A l'issue de chaque réunion, un compte rendu est transmis au Président pour qu'il entérine ou modifie les propositions suggérées.

Le Comité Sportif se réunira au moins 6 fois par an à la demande du Président afin de faire le point sur les actions en cours et déterminer les actions à venir conformément aux orientations du Comité Directeur.

Commission Sportive

et jeunes

❖ **Le sportif :**

Elle est force de proposition pour tous les évènements sportifs :

- Elle définit la politique sportive de l'association, dans le cadre des orientations arrêtées par le Comité Directeur.
- Elle constitue les équipes sportives de l'Association du Golf de Château l'Arc parmi les joueuses et joueurs, membres de l'Association Sportive, licenciés auprès de la FFG et abonnés au Golf Château l'Arc, motivés par l'aspect sportif, compétitif et collectif.
- Elle établit chaque année le calendrier des épreuves des équipes (ligue et fédérale) et prend toute mesure pour leur organisation.
- Elle soumet au Comité Directeur un budget de fonctionnement incluant les coûts d'entraînement et les frais de déplacement des équipes, pour chaque compétition prévue. Le Comité Directeur arbitre les frais susceptibles d'être pris en charge par l'AS et ceux laissés à la charge des compétiteurs.
- Elle a pour mission de mettre en place et de suivre les questions relatives à la détection, l'entraînement, la sélection des joueurs des équipes et toutes questions particulières à ces joueurs.
- De faire toutes propositions au Comité Directeur sur les points ci-dessus.

❖ **Les jeunes :**

En étroite collaboration avec le CHATEAU L'ARC GOLF CLUB, elle sera force de proposition pour l'animation des activités des jeunes au sein du club.

- Elle a pour but de veiller à ce que l'encadrement par des professeurs diplômés et entourés de bénévoles soit le plus performant, afin de promouvoir le golf à travers les jeunes espoirs du club.
- Avec l'accord au Président, les représentants légaux des élèves de l'école de golf, peuvent apporter leur concours et être force de proposition auprès du responsable de la commission qu'ils soient membres ou non de l'association sportive.
- Elle assure l'organisation, le suivi de tous les problèmes de détection et d'entraînement des jeunes, ainsi que l'encadrement des jeunes lors des compétitions.

Commission Parcours.

Elle a pour mission de faire remonter toutes les suggestions concernant l'état du terrain dans un souci de sécurité, d'agrément du jeu et de qualité de l'environnement.

- Elle déterminera pour chaque compétition, en accord avec le directeur et le greenkeeper, la position des drapeaux sur les greens ainsi que la position des boules de départ, comme souhaité par le sponsor ou en fonction de la nature de la compétition.
- Suivant les règles édictées par la FFG, elle proposera au greenkeeper les modifications de signalisation nécessaires au parcours.
- Elle fait des propositions sur l'évolution des règles locales du parcours.

Commission convivialité et évènements.

Le responsable de cette commission est force de proposition pour assurer l'animation des évènements conviviaux de l'AS. Elle est force de proposition pour animer la vie de l'AS.

- Les deux axes principaux de son action sont créativité et convivialité.
- Il assure la gestion de « l'amicale des membres »
- Il assure l'accueil et l'intégration des nouveaux membres du Club.
- Elle établit le calendrier des évènements et des compétitions de l'association en collaboration avec la direction du Golf.
- Elle décide, pour toutes les compétitions inscrites au calendrier, celles pour lesquelles il y aura un starter, un commissaire de parcours, une remise de prix et recherchera parmi les membres de l'Association les volontaires pour occuper ces rôles dans les compétitions sélectionnées.
- La commission proposera au Comité Directeur et organisera des activités au club ou à l'extérieur, pour les membres de l'Association désireux de participer à d'autres animations.
- De créer des dossiers de présentation validés par le Comité Directeur.
- De rechercher des sponsors qui peuvent, même d'une manière ponctuelle, nous aider financièrement à réaliser des activités liées au golf et à sa promotion.
- De rechercher des subventions auxquelles l'AS peut prétendre en collaboration avec le trésorier de l'AS
- Animer les réseaux sociaux et la page internet de l'AS.

Commission d'admission et de discipline.

Le président est le responsable de cette commission.

Admission.

Elle recueille l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature.

Elle transmet ces éléments au Bureau qui statue après avoir soumis l'adhésion au Conseil stratégique.

Discipline :

Sa mission est de statuer sur tous les comportements relatifs au respect du présent règlement intérieur, de celui du golf ou de tout autre comportement incompatible avec les règles de la FFGOLF, notamment :

- Savoir vivre et courtoisie
- Respect des règles du jeu
- Respect de l'étiquette

Procédure :

La Commission est composée du président et des membres du conseil d'administration

Après avoir entendu le ou les membres incriminés des faits retenus contre eux, la commission peut prononcer

Un avertissement écrit.

Exclusion temporaire ou définitive des activités et compétition organisées par l'Association.

Une exclusion définitive de l'association.

Règles et Procédures

Les frais de fonctionnement de chaque commission doivent être préparés et documentés par leur Responsable pour être validés par le Comité Directeur avant d'être portés au budget total de l'Association.

- Tout achat de matériel ou projet d'activité, ou de mission d'un membre de l'Association, engageant l'Association et prévu ou non prévu au calendrier ou au budget fixés par le Comité Directeur doit être présenté et documenté (nature, motivation et coût prévisionnel) pour recevoir l'approbation préalable du Comité Directeur avant sa mise en œuvre.

ASSOCIATION SPORTIVE DU CHATEAU L'ARC GOLF CLUB

- Les frais exposés dans le cadre des missions confiées par le Bureau pour la réalisation de projets validés par ce dernier peuvent être remboursés sous réserve d'avoir été préalablement validés par le Président. Ils seront consignés sur le formulaire adhoc remis à cette occasion (précisant : la mission, les personnes invitées, la nature des frais).
- Tous les frais non validés par le président resteront à la charge exclusive de celui qui les a exposé.

Le Président et le Trésorier sont seuls habilités pour ouvrir, modifier un compte auprès d'un organisme bancaire. Une double signature du Président et du Trésorier est nécessaire pour valider toute dépense.

Le non-règlement de la cotisation annuelle entraine l'impossibilité de bénéficier des prérogatives rattachées à la qualité de membre AS.

Lors des compétitions organisées par l'Association, seuls les joueurs, leurs cadets et éventuellement le marqueur désigné par l'Association, sont admis sur le parcours.

Les membres des équipes sportives s'engagent, par la qualité de leur jeu et le respect de l'étiquette, à donner l'exemple au sein de l'Association, du Golf et à l'extérieur.

Ils s'engagent également à être à jour de leur cotisation, d'obtenir leur certificat médical, de participer aux entraînements, aux réunions et aux compétitions les concernant.

Tous les membres de l'Association devront respecter les obligations de l'Association envers le Golf devront être des exemples dans le respect des règles de golf, de l'étiquette et de courtoisie sur et en dehors des parcours. Ils devront également contribuer, lorsque nécessaire, à aider les joueurs à comprendre et respecter les règles de golf et de l'étiquette, notamment celles qui concernent le respect du parcours.

Nota : Le règlement intérieur peut être modifié à la demande de la majorité du Comité Directeur de l'Association Sportive

Pour le Comité Directeur de l'Association Sportive

Golf de Château l'Arc

FUVEAU LE 10 JANVIER 2024

Philippe LAURENT
Président

TARIFS ADHESION ASSOCIATION SPORTIVE DU CHATEAU L'ARC GOLF CLUB

ANNEE 2024

Adultes :

1. Tarif adhérent CHATEAU L'ARC GOLF CLUB : 60€.

Cette cotisation permet de :

- Participer aux compétitions et évènements fermés, organisés par l'AS
- Bénéficier de la tarification spécifique (réduction) sur les droits de jeu des autres compétitions et évènements

2. Tarif couple CHATEAU L'ARC GOLF CLUB : 110€

Cette cotisation permet de :

- Participer aux compétitions et évènements fermés, organisés par l'AS
- Bénéficier de la tarification spécifique (réduction) sur les droits de jeu des autres compétitions et évènements

Jeunes (-18 ans) :

1. Enfants dont l'un de ses parents ou ascendant en ligne directe est adhérent du CHATEAU L'ARC GOLF CLUB : Offert.

Cette cotisation permet de participer :

- A toutes les compétitions de quelque nature que se soit sous réserve de qualification.
- A tous les évènements organisés par l'AS pour ses membres.

2. Enfants dont aucun des parents ou ascendant en ligne directe n'est adhérent au CHATEAU L'ARC GOLF CLUB : 20€.

Cette cotisation permet de participer :

- A toutes les compétitions de quelque nature que se soit sous réserve de qualification.
- A tous les évènements organisés par l'AS pour ses membres.

Rappel :

- Les cotisations sont payables auprès du trésorier de l'AS avant le 31 janvier de l'année en cours. Les règlements par chèque pourront être déposés à l'accueil du golf pendant les heures d'ouverture.
- Un certificat médical à jour est obligatoire pour participer à toute compétitions ou évènements organisés par l'AS.